



Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
directeur: Guy Barré
CPPAP 1009 S 05385

SNUipp infos 29

**Enseignement Laïque du
Finistère**

N°13

28 avril 2009

p 1 : Occupation des écoles maternelles ; p 2 : évolution de la scolarisation à l'école maternelle ; p 3 : motion du conseil d'école secteur; p 4 : courriers entre le collectif et X Darcos

Mardi 5 mai : occupation symbolique des écoles maternelles

Les chiffres du rectorat montrent bien la chute de la scolarisation des enfants de 2 ans dans nos écoles maternelles . Cette évolution n'est pas due à une perte d'intérêt des familles pour cette école mais bien à la volonté délibérée des ministres et de leurs inspecteurs d'académie de limiter fortement la scolarisation des tout petits dans nos départements bretons. Les bons résultats de nos élèves aux différentes évaluations et examens ne sont pas le fruit du hasard ni le fait que les petits bretons seraient plus intelligents que les autres petits français mais serait plutôt à rapprocher du pourcentage de scolarisation à 2 ans dans nos départements.

Ne laissons pas casser notre école maternelle

Tous ensemble, à l'appel du Collectif "Maternelles en danger", enseignants , parents d'élèves, élus, DDEN, amis de l'école,

**Occupons symboliquement les écoles maternelles pendant une
heure**

mardi 5 mai après la classe

Faites venir la presse et expédiez au rectorat la motion du conseil d'école.

Dans certaines communes, vous pouvez centraliser l'action sur une seule école maternelle, les élus et journalistes ne pouvant être partout à la fois!

EVOLUTION DE L'ACCUEIL EN MATERNELLE DANS L'ACADEMIE

➤ **Constats 2006/2007, 2007/2008, 2008/2009 et prévisions 2009/2010.**

	22		29		35		56		Académie	
	2 ans	3ans	2 ans	3 ans	2 ans	3 ans	2 ans	3 ans	2 ans	3 ans
2006/2007	2702	4780	4276	6773	3128	7791	2855	4537	12961	23881
2007/2008	2361	4838	3391	6667	2875	7720	2426	4507	11053	23732
2008/2009	2058	4687	3590	6590	2761	8034	2192	4293	10601	23604
Prévisions 2009/2010	1728	5020	3141	6804	2346	8214	1869	4520	9084	24558

(données du rectorat de l'Académie de Rennes)

➤ **Evolution du nombre d'enfants scolarisés à deux ans par rapport à 100 élèves scolarisés à trois ans.**

Pour 100 élèves scolarisés à 3 ans, il y a ou avait donc dans les classes,

	22	29	35	56	Académie
2006/2007	56	63	40	62	54
2007/2008	48	50	37	53	46
2008/2009	43	54	34	51	44
Prévisions 2009/2010	34	46	28	41	36

(données du rectorat de l'académie de Rennes)

Ce tableau indique que le nombre d'enfants de deux ans exclus de l'école ne cesse d'augmenter. La rupture entre cette année scolaire et les prévisions pour la prochaine rentrée est particulièrement plus importante. Les conditions de préparation de la rentrée ne respectent donc pas les engagements du ministre à ne pas modifier les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants de deux ans.

➤ **Evolution du pourcentage d'enfants de deux ans scolarisés dans l'enseignement public par rapport au nombre de naissance domiciliées. (Source INSEE Bretagne 2008).**

	22	29	35	56	Académie
2006/2007	42,12 %	41,02 %	25,91 %	35,52 %	35,51 %
2007/2008	37,55 %	37,55 %	23,86 %	31,09 %	30,42 %
2008/2009	30,52 %	35,25 %	24,76 %	26,66 %	28,05 %

➤ **Estimation des coûts sur les différentes prises en charges des enfants (Rapport de la Cour des comptes sur le comptes sociaux de la Nation, nov 2008)**

- Garderie municipale 15000€/an/enfant à charge de la collectivité territoriale
- Assistante maternelle : 4000 €/an/enfant à charge de la famille
- Scolarisation : 2400 €/an/enfant à charge de l'Etat

Ecole publique

Le.....

Motion du conseil d'école

Le Conseil d'école prend acte de la volonté du Ministre de l'Education nationale de ne pas changer les conditions d'accès à la scolarisation pour les enfants de deux ans.

Le Conseil d'école dénonce les prévisions d'effectifs arrêtées par les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques. Ces prévisions minorent systématiquement les prévisions des directeurs d'écoles et limitent de fait artificiellement la capacité d'accueil des établissements soit en n'implantant pas de nouveaux postes dans les écoles soit en fermant des postes existants.

Le conseil d'école considère que la scolarisation des enfants de deux ans fait partie intégrante de l'histoire scolaire de l'Académie. Elle a des conséquences très positives sur les performances scolaires futures des jeunes Bretons.

De plus cette scolarisation répond à une véritable attente sociale des familles que les collectivités territoriales ont toujours accompagné en construisant ou rénovant les locaux scolaires et en engageant les personnels territoriaux indispensables au bon fonctionnement des classes et à l'accueil des élèves.

Alors que la crise économique a des conséquences sociales extrêmement importantes, cette décision de l'administration aggraverait la situation et cette limitation artificielle de la capacité d'accueil des écoles laisserait des jeunes ménages sans solution.

Le Conseil d'école demande que tous les enfants dont les familles veulent la scolarisation dès deux ans soient accueillis en maternelle, suivant les engagements du ministre, dans des conditions compatibles avec un enseignement de qualité.

A retourner au Rectorat par mail à l'adresse: ce.rectorat@ac-rennes.fr ou par fax au : 02 23 21 73 05

Voeux des conseils municipaux

Nous avons reçu copie de la délibération de certaines communes, il en manque beaucoup. Certains maires ayant fait voter un vœu semblable en 2007 estiment que ce n'est pas la peine de recommencer. Il faut cependant les remotiver pour qu'ils proposent une nouvelle fois ce vœu à leur conseil municipal. Nous avons depuis la dernière campagne changé de président de la République, de préfet, de recteur et d'inspecteur d'Académie et souvent aussi de conseils municipaux. L'attaque contre la maternelle est de plus en plus forte. Il est donc nécessaire d'impliquer tout le monde dans cette nouvelle campagne.

Si vous ne trouvez pas votre commune dans la liste des signataires, relancez vos élus locaux !

Communes nous ayant ramené copie de leur motion

Bannalec ; Bolazec ; Botsorhel ; Camaret ; Combrit ; Dinéault ; Edern ; Guissény ; Landéda ; Landeleau ; Landudal ; Lanhouarneau ; Lanmeur ; Lannilis ; Laz ; Le Cloître Pleyben ; Leuhan ; Locmaria Berrien ; Locmélard ; Locunolé ; Plougouven ; Plounéour Trez ; Plounevezel ; Pont De Buis ; Pont L'Abbé ; St Jean Du Doigt ; St Martin Des Champs ; St Thégonnec ; St Yvi ; Santec ; Taulé ; Tréméoc ; Tréméven ; Tréogat ; Carhaix, dont le maire est signataire de l'appel a voté ou votera sans doute ce vœu.

